# **DEPARTEMENT** des **BOUCHES-du-RHONE**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

#### **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du 07/12/22

Date de publication : 16/12/22

Conseillers en exercice: 43

Présents: 37 Quorum: 22

N° **31-131222** 

**OBJET:** 

POLITIQUE SOCIALE, SANTE, SOLIDARITE, VIE ASSOCIATIVE

conviviaux et séjours organisés par l'Espace MM. William Aubagne Séniors.

**SEANCE DU** 13 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

**PRESENTS:** Mme Sophie AMARANTINIS, M. Vincent RUSCONI, Mme Danielle MENET, M. Pascal AGOSTINI, Mme Hélène JULIEN-TRIC, M. Philippe AMY, Mme Geneviève MORFIN, MM. André LEVISSE, Yoann LEANDRE, Mme Valérie MORINIERE, M. Léo MOURNAUD, Mme Jeannine LEVASSEUR, M. Jean-Bernard LOUIS, Mmes Julie GABRIEL, Irène DUPLAN, Monique MOISE-HIRMANN, MM. Patrice JARQUE, Laurent GUEDJ, Mmes Cécile BOURGUIGNON, Brigitte AMOROS, M. Stéphane CANTARINI, Mme Magali ROUX, MM. Franck-Clément CHAMLA, Jérémy PANGOURASSOU, Zarick Mme Dominique BENASSAYA-NIVET, MM. Arthur SALONE, Denis GRANDJEAN, Approbation des tarifs des activités, repas Mme Clémentine FARDOUX, M. Alexandre LATZ, Mme Joëlle MELIN, MIROUX, Yves PERRIN-TOININ, Matthieu Mmes Michèle BOUGEAREL et Valérie BOISSON, Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

> **EXCUSES:** M. Alain ROUSSET (donne pouvoir à M. Gérard GAZAY), Mmes Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Mme Danielle MENET), Faustine THIBAUD (donne pouvoir à M. André LEVISSE), M. Jérémy COETTO, (donne pouvoir à M. Zarick KOURICHI), Mmes Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à M. Yves PERRIN-TOININ), Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Mme Clémentine FARDOUX), Conseillers Municipaux.

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Madame Valérie MORINIERE, Adjointe au Maire, rapporte :

Tout au long de l'année, la Ville d'Aubagne organise de nombreuses activités en direction du public des séniors. Des voyages, des bals, des sorties, des ateliers et des repas partagés sont proposés et rencontrent un grand succès.

Afin de répondre au mieux à la demande des usagers, la Ville offre de nouveaux services. A cet effet, l'installation d'une grille tarifaire adaptée est nécessaire.

Cette délibération propose l'approbation de nouveaux tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT l'intérêt généré par l'organisation de ces activités qui s'inscrivent dans la volonté municipale de développer des actions luttant contre l'isolement,

CONSIDERANT que les activités proposées doivent être adaptées aux demandes d'un public senior,

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20221213-131222\_31-DE Reçu le 27/12/2022 Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard, SN=GAZAY, T=Maire, OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 27/12/2022



# Délibération n° 31-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 1) :

**CONSIDERANT** que pour les activités, ateliers, sorties et séjours, les tarifs sont réduits pour les Aubagnais et préférentiels pour les personnes qui résident hors de la commune,

**CONCIDERANT** la nécessité d'instaurer de nouveaux tarifs,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 15-181016 du 18 Octobre 2016 modifiant les tarifs et séjours par le Club Lakanal.

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE:

### **ARTICLE 1**er: d'APPROUVER les tarifs suivants :

	AUBAGNE	HORS AUBAGNE
Bals mensuels	6,00 € 9,00 € couple	9,00 € 13,00 € couple
Spectacles et repas spectacle		
Selon coût du spectacle et alimentation par personne :		
< 15,00 €	10,00 €	14,00€
< 20,00 €	15,00 €	19,00€
< 23,00 €	18,00€	22,00€
< 25,00 €	20,00 €	24,00 €
Repas conviviaux dont le coût de revient est :		
< 10,00 €	8,00€	12,00€
< 11,00 €	9,00€	13,00€
< 13,00 €	11,00€	15,00€
< 15,00 €	13,00 €	17,00€
< 19,00 €	17,00 €	21,00€
Sorties dont le coût de revient		
(transport ou/et prestation) est :		
< 10,00€	6,00€	10,00€
< 25,00€	21,00 €	25,00 €
< 35,00€	32,00 €	36,00€
< 45,00€	42,00 €	46,00 €
< 55,00€	53,00 €	57,00 €
< 65,00€	63,00 €	67,00 €
Voyage A.N.C.V. :		
Personnes Non imposables	250,00€	
Personnes imposables	479,00 €	

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20221213-131222\_31-DE Reçu le 27/12/2022 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 27/12/2022



# Délibération n° 31-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 2) :

Saint-Vincent-Les-Forts :		
Week-end 2 jours	105,00€	
Week-end 3 jours	157,00€	
Ateliers sportifs et E.A.S. :		
A l'année	51,00€	63,00€
Au trimestre	17,00 €	21,00€

**ARTICLE 2**: d'APPLIQUER la nouvelle grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

## ADOPTE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS;

7 CONTRE: M. PERRIN-TOININ mandataire de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mme FARDOUX mandataire de Mme GIOVANNANGELI, Mme FARDOUX, M. LATZ, M. PERRIN-TOININ et Mme BOISSON.

**POUR EXTRAIT CONFORME** 

**Gérard GAZAY**Maire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20221213-131222\_31-DE Reçu le 27/12/2022 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 27/12/2022

